

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AOUT 2007

L'an deux mille sept, le trente août à vingt heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué par son Président Monsieur François Gros, en date du 20 août 2007, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne au rond-point de la Demi-lune, 91830 Le Coudray Montceaux.

Elus présents : **François GROS.**

LE COUDRAY-MONTCEAUX : Arlette Trambly, Jacques Beaudet, André Courois, Gilles Gauthier.

CORBEIL-ESSONNES : Nicole Barbier, Danièle Desrues, Jean-François Aymard, Serge Dassault, Jean-Michel Fritz, Patrice Vernet.

SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL : Michelle Foucher (arrivée après le point 1.1), Cécile Maguer, Jean-Marc Devôge, Jean-Pierre Marcelin, Michel Pilot.

SOISY-SUR-SEINE : Marie-Pascale Lefort, Yves Robineau, Jean-Paul Pierson, Yves Robineau, Patrick Sivert.

ETIOLLES : Alyat Frantz, Philippe Brun, Daniel Fontaine, Alain Froelich, André Postic.

Pouvoirs :

Madame Evelyne Compte donne pouvoir à Monsieur Yves Robineau,
Madame Michelle Foucher donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Marcelin (avant le point 1.2),
Madame Michelle Jehanno donne pouvoir à Monsieur Michel Pilot,
Madame Anne-Marie Lanza donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc Devôge,
Madame Colette Martin donne pouvoir à Monsieur Jacques Beaudet,
Monsieur Jean-François Bayle donne pouvoir à Monsieur Jean-François Aymard,
Monsieur Michel Bernard donne pouvoir à Monsieur François Gros,
Monsieur Jean-Louis Diservi donne pouvoir à Monsieur Gilles Gauthier,
Monsieur Yves Jouitteau donne pouvoir à Monsieur Philippe Brun,
Monsieur Jacques Merret donne pouvoir à Madame Alyat Frantz,
Monsieur François Zambrowski. donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel Fritz,

Absents : Messieurs Stéphane Faure et Robert Mignot.

Formant la majorité des membres en exercice.

La séance est ouverte à 20h00 heures.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président François Gros, déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Nicole BARBIER, désignée, accepte de remplir cette fonction.

Le Président François Gros indique que le registre des décisions est à la disposition des conseillers communautaires, dans la salle du conseil.

Le Conseil Communautaire donne acte au Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes de la communication des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été consentie.

Le Président informe l'assemblée délibérante du communiqué de presse annonçant la reprise de la société Altis Semiconductor par la société AES (Advanced Electronic Systems) filiale du holding russe GIS (Global Information Services). Cette bonne nouvelle nous rassure sur l'avenir de notre territoire.

Monsieur le sénateur-Maire de Corbeil-Essonnes, 1^{er} Vice-Président de la Communauté, souligne que cette opération, qu'il a suivie de près, permettra à ce groupe d'obtenir une production européenne de composants nécessaires aux marchés de l'Est et que le montant prévisionnel des investissements s'élève à plusieurs dizaines de millions d'euros par an. Cette ouverture vers de nouveaux marchés permet aux salariés de conserver leur emploi.

Le Président souligne que le risque de délocalisation est a priori évité.

Ensuite, l'Assemblée est invitée par le Président François Gros à délibérer.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du procès-verbal de la réunion publique du 3 juillet 2007.

Adopté à l'unanimité.

1.2 Principe et critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire.

Monsieur Jean-Pierre Marcelin s'interroge sur la nécessité de soumettre une telle délibération au vote du conseil dans la mesure où une proposition similaire avait été rejetée en juillet et souhaite que l'on attende. Il s'interroge également sur le choix des critères et des coefficients, en particulier le critère de la surface lui semble impertinent car la nomenclature M14 retient celui du kilométrage de voirie beaucoup plus représentatif de l'urbanisation. De surcroît, la pondération du critère de la surface lui semble excessive « à moins de vouloir subventionner écureuils et lapins ». Il ajoute que Corbeil-Essonnes représente 66% de la population communautaire et qu'il y a là une inégalité si l'on rapporte les choses au nombre d'habitants. Les disparités initiales n'ayant pas vocation à perdurer dans le futur, les intérêts de la commune de Saint-Germain-Lès-Corbeil apparaissant malmenés, Monsieur le Maire de Saint-Germain-Lès-Corbeil indique son intention de voter contre cette proposition.

Monsieur Jean-Marc Devôge s'étonne de voir une telle volonté de passer en force cette délibération et une telle absence d'équité. Il est possible d'y discerner une manœuvre visant au déséquilibre politique dont la population n'a pas à faire les frais. La confiance entre les communes nécessite un état d'esprit basé sur le respect mutuel, et non la défiance.

Le Président rappelle que le choix des critères a été fait de façon à garantir un minimum de cohérence par rapport à une réalité socio-urbaine très hétérogène. Il indique en outre que la discussion porte en réalité sur une somme de 25 000 € et que la solidarité est témoignée par la commune du Coudray-Montceaux qui consent à un sacrifice financier de l'ordre de 500 000€. Il souhaite donc que raison soit gardée à propos de cette délibération.

Monsieur Serge Dassault trouve dommage que l'on se dispute pour cela, l'intérêt de tout le monde est qu'il n'y ait pas de discrimination, et que l'on fasse ensemble ce que l'on n'aurait jamais pu faire tout seul, c'est cela la force de l'intercommunalité. Un vote contre desservirait la communauté toute entière.

Monsieur Jean-Pierre Marcelin se demande si un écart de 1 à 3,5 est plus représentatif d'un équilibre ou bien d'un déséquilibre ?

Monsieur Philippe Brun souligne que l'écart se réduit et que tout pas en avant est positif.

Monsieur Jacques Beudet constate que partout fleurissent les équipements communautaires et que toute la population du territoire en sera bénéficiaire.

Monsieur Patrice Vernet trouve de tels échanges regrettables et préjudiciables pour la communauté.

Adopté à la majorité avec sept votes contre (Michelle Foucher, Cécile Maguer, Jean-Marc Devôge, Jean-Pierre Marcelin, Michel Pilot, et les membres qu'ils représentent : Michelle Jehanno et Anne-Marie Lanza) et deux abstentions (Messieurs Froelich et Vernet).

1.3 Modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne.

Adopté à la majorité avec sept votes contre (Michelle Foucher, Cécile Maguer, Jean-Marc Devôge, Jean-Pierre Marcelin, Michel Pilot, et les membres qu'ils représentent : Michelle Jehanno et Anne-Marie Lanza) et une abstention (Monsieur Froelich).

1.4 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une Maison des Arts Martiaux à Etiolles.

Adopté à l'unanimité.

1.5 Convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbain 2006-2012 dans les quartiers de la Nacelle et de Montconseil à Corbeil-Essonnes.

Il est précisé que le Département est signataire de la Convention.

Adopté à l'unanimité.

1.6 Fourniture d'électricité des bâtiments communautaires.

Adopté à l'unanimité.

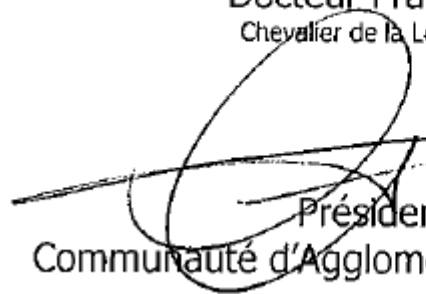
L'ordre du jour épuisé, aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures.


Fait au Coudray-Montceaux, le 3 septembre 2007.

Docteur François GROS
Chevalier de la Légion d'Honneur

Président de la
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Docteur François GROS
Chevalier de la Légion d'Honneur


Président de la
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne,



Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Rond-Point de la Demi-Lune ■ RN7 ■ BP 14 ■ 91830 Le Coudray-Montceaux
Tél. : 01 69 90 86 70 ■ Fax. : 01 69 90 86 79 ■ www.agglo-seinessonne.fr

